

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 JUILLET**

L'an deux mil vingt-trois, le 6 juillet, à 20 h 30, le conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRE, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 30 juin 2023.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Vanessa PAGEOT
Jean-Luc VIAUD
Elodie CAMIER
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Jocelyne LANDRON
Jean-Marie CAMIER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Elise LE BAIL
Amélie GOUTH
Marion PESCHEUX
Vincent PERUSET
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Isabelle CIVEL
Serge LAFFONTAS

Étaient excusés et représentés :

Bruno TOUPET ayant donné pouvoir à Laurence CLÉMENCEAU
Stéphanie VIOLIN ayant donné pouvoir à Elise LE BAIL
Audrey VIDAL-BLANCHARD ayant donné pouvoir à Philippe FORMENTEL
Sabine AUDRAIN ayant donné pouvoir à Agnès PARAGOT

Secrétaire de séance : Mme Séverine KUTTER

.../...

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL)

Lancement d'un « accompagnement à la réalisation d'un PPI en éclairage public sur le territoire de la Haye-Fouassière ».

Monsieur MOREL expose :

Dans le cadre des actions en faveur des économies d'énergie et de développement durable en matière d'éclairage public, la commune de la Haye-Fouassière a engagé un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) fin 2021 avec Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), qui accompagne ses collectivités adhérentes dans la rédaction et la réalisation de ce document.

Pour mémoire, le SDAL est un document qui redéfinit les orientations et principes d'éclairage et de mise en valeur de la commune. Il prend en compte les différents types d'espaces publics en fonction de leur hiérarchie (entrée de commune, voies de liaison, quartiers d'habitation ...).

Il permet de prendre en compte une dimension plus globale de la ville et de combiner différents objectifs :

- Diminuer la pollution lumineuse
- Réduire les consommations énergétiques
- Sécuriser les citoyens
- Mettre en valeur le patrimoine et valoriser les sites
- Créer une ambiance et une identité de la ville

L'année 2022 a permis d'établir, en lien avec l'observatoire de la nuit, un diagnostic et une stratégie pour l'éclairage ou plutôt une approche différenciée sur la question, afin d'aboutir à un Schéma de Cohérence des Ambiances Nocturnes (SCAN) pour la Haye-Fouassière. Ce projet a notamment permis de mettre en place un atelier obscurité le 4 décembre 2022.

A ce jour les pièces techniques sont en cours de relecture et finalisation en collaboration avec TE44.

Cette étude doit maintenant donner lieu à l'élaboration d'un programme pluriannuel d'investissement (PPI), ciblant zones et points lumineux à rénover en priorité, en fonction des usages, besoins, des autres travaux prévus (effacement des réseaux), du degré de vétusté et du caractère plus ou moins énergivore des éléments, du retour sur investissement ou encore... des contraintes réglementaires.

Il s'agit de confier l'élaboration du PPI Eclairage Public à TEE 44 par le biais d'une convention de prestation de service intitulé « accompagnement à la réalisation

d'un PPI en éclairage public sur le territoire de la Haye-Fouassière ». La durée d'élaboration de cette étude sera de 6 mois. Il s'agit pour la commune de la Haye-Fouassière d'obtenir un document pour la préparation budgétaire 2024. Conformément à ses statuts, le TE44 peut accompagner ce type d'études en qualité d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) auprès de la collectivité.

De ce fait, le coût de cet accompagnement pour la commune est estimé comme suit :

Détail	Participation de la commune
Contribution forfaitaire	3 300,00 €
Points lumineux (env. 1015)	1 015,00 €
Remise dans le cadre du programme Lumactee*	-2 000,00€
Total	2 135,00 €

*Cette étude bénéficie d'une aide de 2000 euros dans le cadre du programme Lumactee porté par TE44.

* *
*

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts de TE44,

- **DECIDE** d'engager réalisation d'un PPI en éclairage public sur le territoire de la Haye-Fouassière
- **DECIDE** que le TE44 accompagnera la réalisation d'un PPI en éclairage public sur le territoire de la Haye-Fouassière en qualité d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, dans les conditions indiquées ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

La Haye-Fouassière, le 7/07/2023

Vincent MAGRÉ

Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 JUILLET**

L'an deux mil vingt-trois, le 6 juillet, à 20 h 30, le conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRE, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 30 juin 2023.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Vanessa PAGEOT
Jean-Luc VIAUD
Elodie CAMIER
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Jocelyne LANDRON
Jean-Marie CAMIER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Elise LE BAIL
Amélie GOUTH
Marion PESCHEUX
Vincent PERUSET
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Isabelle CIVEL
Serge LAFFONTAS

Étaient excusés et représentés :

Bruno TOUPET ayant donné pouvoir à Laurence CLÉMENCEAU
Stéphanie VIOLIN ayant donné pouvoir à Elise LE BAIL
Audrey VIDAL-BLANCHARD ayant donné pouvoir à Philippe FORMENTEL
Sabine AUDRAIN ayant donné pouvoir à Agnès PARAGOT

Secrétaire de séance : Mme Séverine KUTTER

.../...

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIERE
Tél. 02.40.54.80.23

LA HAYE
FOUASSIÈRE

DELIBERATION n° 2023-07-02

COMMISSION ENFANCE JEUNESSE
Projet Educatif De Territoire
Renouvellement

Madame Vanessa PAGEOT expose :

Le PEDT, Projet éducatif de territoire, doit être renouvelé pour trois années. Nous avons repris les objectifs du précédent PEDT en y ajoutant un nouvel objectif : initier la pratique culturelle, artistique et sportive.

Ainsi, les objectifs du PEDT sont les suivants :

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant.
- Développer son autonomie.
- Encourager l'esprit collectif et la collaboration.
- Initier les enfants au développement durable.
- Partager des valeurs sur l'écocitoyenneté.
- Initier à la pratique culturelle, artistique et sportive.

De plus, la tranche d'âge a été élargie jusqu'à 17 ans, ainsi le nombre d'enfant potentiellement concerné est d'environ 900.

Le document a été validé en commission enfance jeunesse.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** le Projet Educatif de Territoire 2023-2026
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

La Haye-Fouassière, le 7/07/2023

Vincent MAGRÉ
Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 JUILLET**

L'an deux mil vingt-trois, le 6 juillet, à 20 h 30, le conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRE, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 30 juin 2023.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Vanessa PAGEOT
Jean-Luc VIAUD
Elodie CAMIER
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Jocelyne LANDRON
Jean-Marie CAMIER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Elise LE BAIL
Amélie GOUTH
Marion PESCHEUX
Vincent PERUSET
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Isabelle CIVEL
Serge LAFFONTAS

Étaient excusés et représentés :

Bruno TOUPET ayant donné pouvoir à Laurence CLÉMENCEAU
Stéphanie VIOLIN ayant donné pouvoir à Elise LE BAIL
Audrey VIDAL-BLANCHARD ayant donné pouvoir à Philippe FORMENTEL
Sabine AUDRAIN ayant donné pouvoir à Agnès PARAGOT

Secrétaire de séance : Mme Séverine KUTTER

.../...

FINANCES

Marché de la cour de l'école et jardin urbain

Mise à jour des délais pour régler la situation n°9

Monsieur FORMENTEL expose :

Un marché de travaux a été signé et notifié le 22 septembre 2021 pour « l'aménagement de la cour d'école et du jardin urbain », pour du terrassement, voirie, assainissement, signalisation, aménagements paysagers, maçonnerie et mobilier avec le groupement conjoint ART DAN « mandataire » et BUREAU TP SARL « co-traitant ».

Le montant du marché est de 348 994,08 € HT réparti ainsi :

- La part d'ART DAN est de 248 051,08 € HT correspondant aux travaux préparatoires, terrassements, clôtures, plantations, parachèvement, mobilier ;
- La part de BUREAU TP SARL est de 100 943 € HT correspondant aux travaux de terrassements, signalisation, assainissement eaux pluviales.

Le marché est décomposé en 2 phases, une tranche ferme d'une durée de 11 semaines et une tranche optionnelle de 21 semaines portant le délai global d'exécution des travaux de 20 mois comprenant la période de préparation de 2 semaines. Le début des travaux commence à partir de l'Ordre de Service de démarrage des travaux.

L'OS n° 1 fait débiter la phase de travaux préparatoires à compter du 22 septembre 2021 pour une durée de 3 semaines.

L'OS n° 2 fait démarrer les travaux à compter du 25 octobre 2021.

L'OS n° 3 propose d'affermir la tranche optionnelle à compter du 3 décembre 2021.

Pour rappel, l'avenant n° 1 a eu pour objet de clarifier la composition du marché en répartissant le montant de la tranche ferme et optionnelle.

L'avenant n° 2 a eu pour objet une plus-value des travaux supplémentaires de 11 510,38 € HT, soit + 3,3 %.

L'avenant n° 3 a eu pour objet une plus-value d'autres travaux supplémentaires de 3 505,12 € HT, soit + 0,97 % d'augmentation et + 4,3 % d'augmentation d'avenants cumulés.

L'avenant n° 4 a eu pour objet une moins-value pour les adaptations du projet, aléas de chantier et demandes particulières de - 23 612,07 € HT, soit - 6,49 % de diminution et - 2,46 % de diminution d'avenants cumulés.

L'avenant n° 5 a eu pour objet une moins-value pour la résiliation de la tranche optionnelle, à la demande de ART DAN arrêtant son activité d'un montant de - 161 356,65 € HT, soit - 47,40 % de diminution et - 48,70 % de diminution d'avenants cumulés.

Le dernier acompte (situation n° 9) en tranche ferme d'un montant de 11 563,07 et solde du marché de travaux doit faire l'objet d'un règlement puisque les travaux ont été réalisés en novembre 2022 et s'est apprécié au vu du délai global de réalisation de 20 mois au lieu de 11 semaines.

Il ne sera pas demandé à l'entreprise ART DAN « mandataire du Groupement conjoint », des pénalités de retard liées au chantier. Le mandataire du Groupement conjoint ART DAN ne demandera pas d'intérêts moratoires.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** les délais tels qu'exposés
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

La Haye-Fouassière, le 7/07/2023

Vincent MAGRÉ

Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 JUILLET**

L'an deux mil vingt-trois, le 6 juillet, à 20 h 30, le conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRE, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 30 juin 2023.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Vanessa PAGEOT
Jean-Luc VIAUD
Elodie CAMIER
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Jocelyne LANDRON
Jean-Marie CAMIER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Elise LE BAIL
Amélie GOUTH
Marion PESCHEUX
Vincent PERUSET
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Isabelle CIVEL
Serge LAFFONTAS

Étaient excusés et représentés :

Bruno TOUPET ayant donné pouvoir à Laurence CLÉMENCEAU
Stéphanie VIOLIN ayant donné pouvoir à Elise LE BAIL
Audrey VIDAL-BLANCHARD ayant donné pouvoir à Philippe FORMENTEL
Sabine AUDRAIN ayant donné pouvoir à Agnès PARAGOT

Secrétaire de séance : Mme Séverine KUTTER

.../...

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIERE
Tél. 02.40.54.80.23

**LA HAYE
FOUASSIÈRE**

Info n° 2023-07-04

AFFAIRES GÉNÉRALE

Information

Tirage au sort des jurés d'assises 2024

Monsieur MAGRE expose :

Le tirage au sort des électeurs en vue de figurer sur la liste préparatoire du jury d'assises pour l'année 2024 a été effectué le 12 juin 2023 de façon numérique en ma présence et celle de Sabine AUDRAIN.

L'arrêté préfectoral du 27 avril 2023 nous imposait le tirage au sort de 12 personnes inscrites sur la liste électorale de plus de 23 ans.

La liste des personnes tirées au sort est jointe en annexe.

Chacune a reçu un courrier l'informant de sa désignation. Il lui a été précisé que ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés et que la liste définitive sera établie par la Commission prévue par les articles 262 et suivants du Code de Procédure Pénale.

* *
*

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE de l'information sur le tirage au sort des jurés d'assises**

La Haye-Fouassière, le

Vincent MAGRÉ
Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 JUILLET**

L'an deux mil vingt-trois, le 6 juillet, à 20 h 30, le conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRE, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 30 juin 2023.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Vanessa PAGEOT
Jean-Luc VIAUD
Elodie CAMIER
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Jocelyne LANDRON
Jean-Marie CAMIER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Elise LE BAIL
Amélie GOUTH
Marion PESCHEUX
Vincent PERUSET
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Isabelle CIVEL
Serge LAFFONTAS

Étaient excusés et représentés :

Bruno TOUPET ayant donné pouvoir à Laurence CLÉMENCEAU
Stéphanie VIOLIN ayant donné pouvoir à Elise LE BAIL
Audrey VIDAL-BLANCHARD ayant donné pouvoir à Philippe FORMENTEL
Sabine AUDRAIN ayant donné pouvoir à Agnès PARAGOT

Secrétaire de séance : Mme Séverine KUTTER

.../...

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIERE
Tél. 02.40.54.80.23

LA HAYE
FOUASSIÈRE

INFO n° 2023-07-05

AFFAIRES GENERALES

Information

Décisions du maire prise au titre de la délégation du Conseil Municipal

Monsieur MAGRE expose :

L'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire doit rendre compte lors des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions qu'il prend dans le cadre de la délégation accordée par ce dernier par la délibération 2020-06-07.

Par conséquent, vous trouverez ci-dessous la liste des décisions prises dans le cadre de la délégation :

- Avenant n° 3 au marché de travaux d'aménagement de la ZAC de la Sèvre Lot n° 1 « travaux VRD »
- Avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement de la ZAC de la Sèvre Lot n° 2 « contrôles »
- Contrat de maintenance JVS-MAIRISTEM, logiciel Ressources Humaines

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE de cette information**

La Haye-Fouassière, le

Vincent MAGRÉ
Maire

